



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>

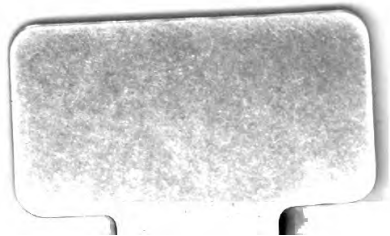


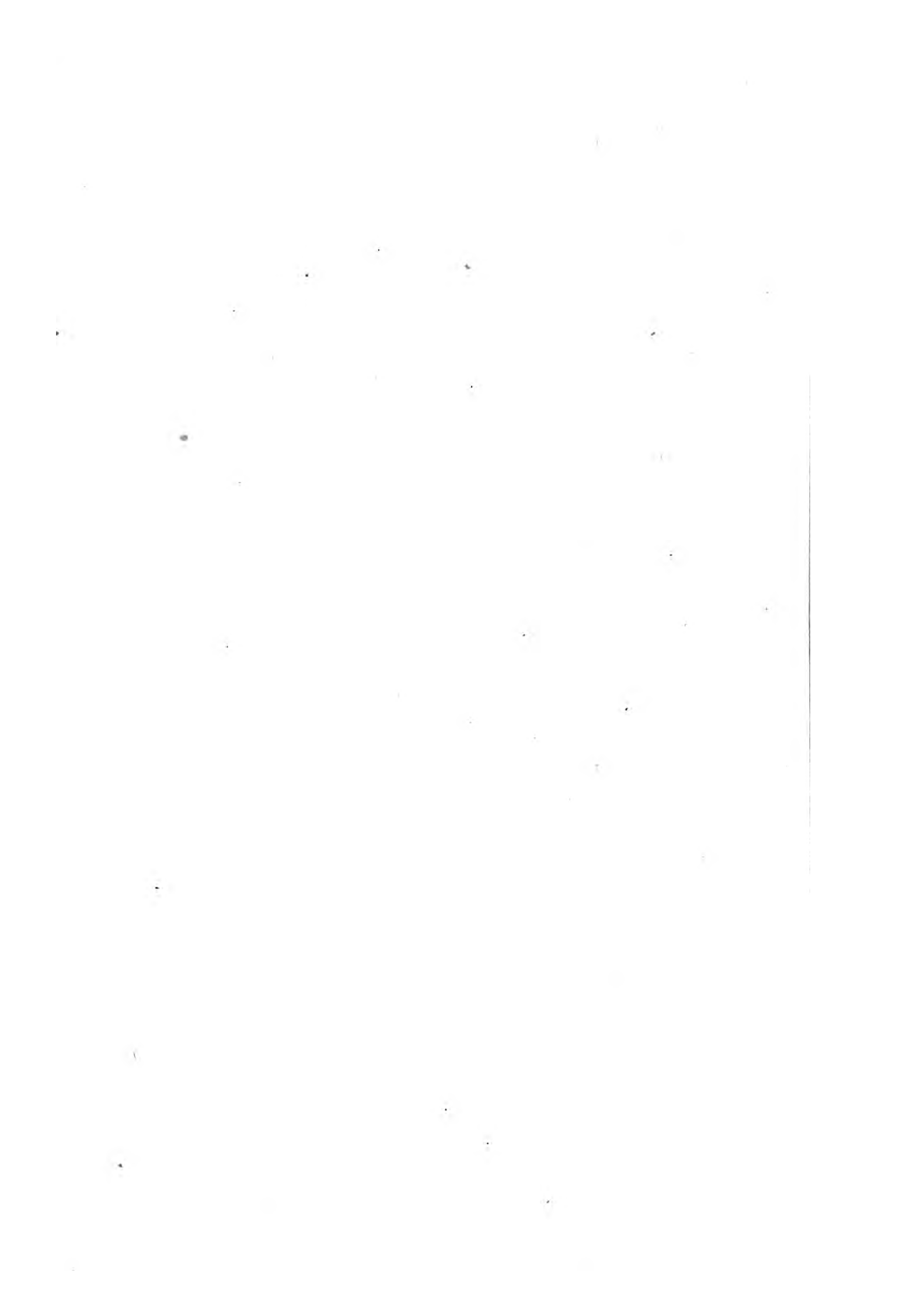
This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.

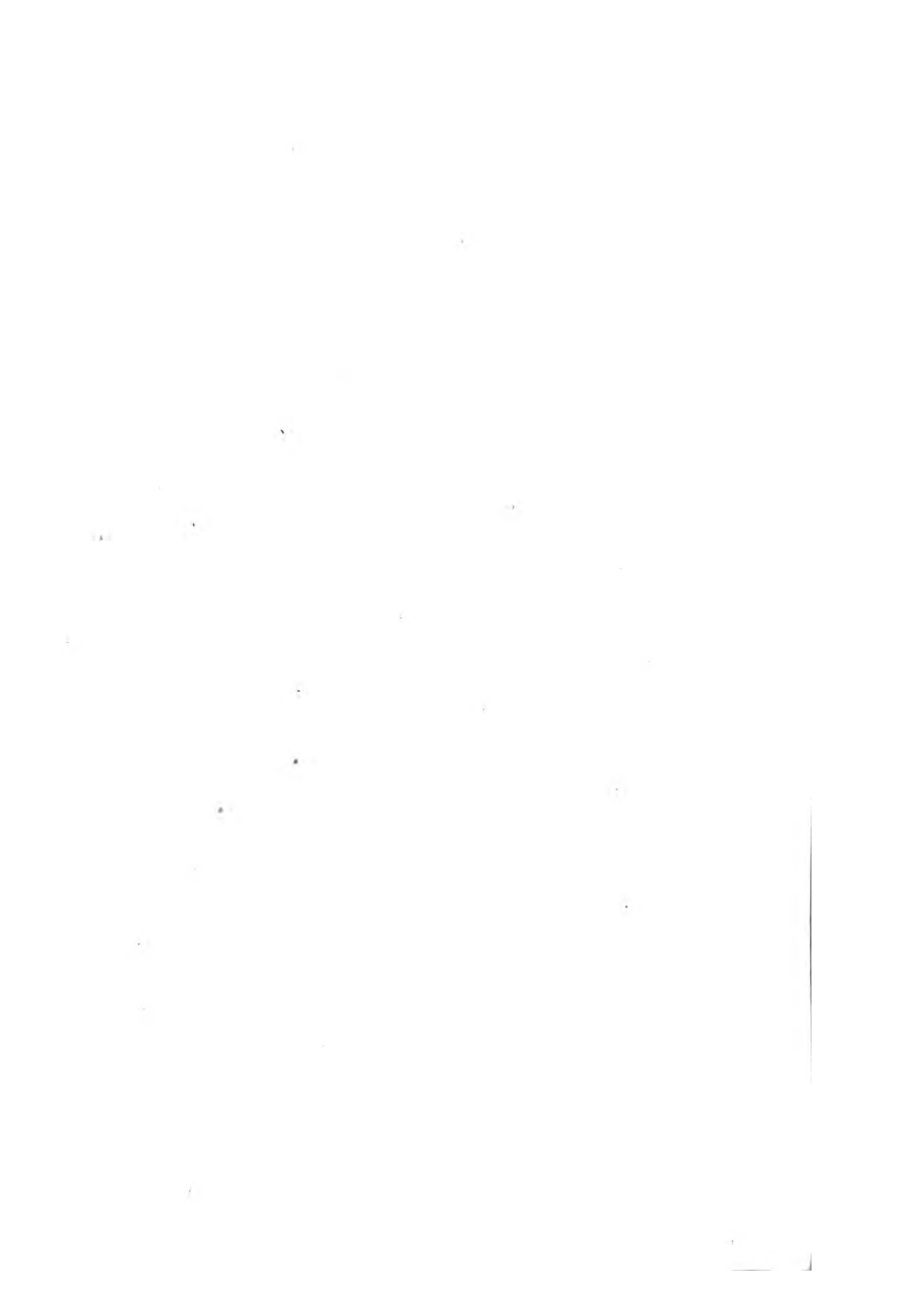


✓

50.617.8







DE
LA PERPÉTUITÉ
EN MATIÈRE
DE LITTÉRATURE ET D'ART

COLLECTION JULES TARDIEU

volumes grand in-18 cavalier,

IMPRIMÉS EN CARACTÈRES NEUFS SUR BEAU PAPIER VÉLIN.

Prix de chaque volume broché : UN franc, et relié en toile anglaise, 1 fr. 60 c.

LA LÉGENDE DE L'ÉPINGLE, par J. T. DE SAINT-GERMAIN. (*Cherchez et vous trouverez.*) 4^e édition, avec vignette.

« Des sentiments vrais, des désirs honnêtes et des goûts élevés, tels sont les ressorts peu compliqués de cette légende d'hier; certaines passions un peu plus vives se montrent par intervalle à l'horizon et passent comme des nuages rapidement chassés par une saine et vivifiante brise, qui est tantôt l'amour du travail, tantôt la pratique du beau, tantôt enfin le souvenir d'une mère. Aussi l'imagination du lecteur ne s'y arrête pas plus que le pinceau de l'écrivain, et l'un conduit l'autre à travers une atmosphère honnête qui est le chemin du vrai bonheur..... » (*Journal des Débats.*)

NOTA. — On a imprimé un petit nombre d'exemplaires de la 4^e édition sur *papier vergé très-fort*. Prix broché : 3 fr.; et en maroquin chagrin, avec *semis d'épingles* sur le volume et sur la tranche, reliure d'un goût parfait. Prix : 15 fr.

L'ART D'ÊTRE MALHEUREUX, par J. T. DE SAINT-GERMAIN. (*Et noluit consolari.*) 2^e édition. Ouvrage approuvé par Monseigneur le cardinal Wiseman.

« Pour rendre ces leçons plus aimables, l'auteur les a placées dans la bouche d'un bon pasteur dont la parole et la vie sont à la fois la théorie et la mise en pratique du grand art qu'il enseigne. Quelle touchante figure que l'abbé Paul! quel joli tableau que son village des Eglantiers, et qu'il y fait bon vivre sous sa houlette! Ses leçons pourtant sont austères; la destinée de l'homme ici-bas est son thème préféré, car il pense avec raison qu'une erreur au point de départ engendre de cruels mécomptes au bout du chemin. *L'Art d'être malheureux* prendra place à côté de la jolie légende de *l'Épingle*, et tous les deux offriront une charmante et salutaire lecture. » (*Bibliographie catholique.*)

LE CALICE, méditations d'une âme chrétienne, prières pour toutes les circonstances de la vie; par M^{me} ÉLISE VOÏART. Ouvrage approuvé par Mgr l'évêque de Nancy.

« Ces méditations, qui parlent surtout au cœur, respirent la plus tendre piété et sont pleines d'onction et des sentiments les plus affectueux. — Elles sont donc propres non-seulement à nourrir la piété, mais aussi à toucher les cœurs les plus froids, à ranimer la ferveur des âmes les plus insensibles et à produire ainsi les plus salutaires impressions. » (Extrait du rapport approuvé par Monseigneur de Nancy.)

MIGNON, légende, par J. T. DE SAINT-GERMAIN. (*Nous avons vu l'égoïsme qui tue, voici venir l'amour qui sauve.*) 2^e édition.

« Ce petit drame simple, sans futilité, sans niaiserie, moral sans ennui, est peut-être le mieux réussi des trois volumes publiés déjà par M. J. T., et, s'il ne fait pourtant pas oublier la *Légende de l'épingle* et *l'Art d'être malheureux*, il continue, il augmente, il triple la réputation d'écrivain que l'auteur M. J. T. DE SAINT-GERMAIN s'est acquise. » (*Revue de Paris.*)

LES QUATRE ÂGES, scènes du foyer, par M. X. MARMIER.

M. X. Marmier, l'auteur des *Lettres sur le Nord, du Rhin au Nil*, et de tant d'autres relations intéressantes, a recueilli dans ses pérégrinations de charmantes nouvelles qu'il a su faire passer dans notre langue avec la simplicité et la grâce de style qui convenaient à un tel sujet. Les quatre âges sont des scènes touchantes de la vie de famille inspirées par la douce poésie du foyer.

LES SALONS DE PARIS AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE (*Foyers éteints*), par M^{me} ANCELOT. 2^e édition.

« Œuvre d'esprit et de bonne littérature, comme toutes les compositions de cet auteur, les *Salons* se distinguent surtout par la grâce du style, par le charme et l'intérêt d'une narration rapide entremêlée avec un certain art de récits piquants, d'appréciations justes et d'anecdotes curieuses sur quelques hommes éminents de la première moitié de ce siècle, et sur les satellites, étoiles et planètes plus ou moins remarquables qui apparaissent dans leurs brillants salons. » (*Echo des Deux Mondes.*)

PAYSAGE. — DIEU, LA NATURE ET L'ART. (*La nature, voile transparent, cache Dieu et le révèle.*) Par M. A. MAZURE.

« L'auteur, cherchant Dieu et l'homme dans l'univers visible, montre que les spectacles étalés par le paysage divin, et ceux aussi que nous offrent les ouvrages des peintres, ont leur signification la plus haute dans le sentiment de la nature, rehaussé des idées morales que cette nature couvre sous son voile. — Ceux qui aiment à prendre l'art à sa source, à le ramener à sa hauteur, à l'agrandir par l'idéal, sauront gré à l'auteur d'avoir parlé avec amour des beautés pittoresques telles qu'elles se rencontrent dans l'art et dans la nature. »

LADY CLARE, légende, par J. T. DE SAINT-GERMAIN. (Sous presse.)

DE LA
PERPÉTUITÉ

EN MATIÈRE
DE LITTÉRATURE ET D'ART

LETTRE

A L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN

PAR

J. T. DE SAINT-GERMAIN

Auteur de la *Légende de l'Épingle*, etc



PARIS

CHEZ JULES TARDIEU. 13, RUE DE TOURNON

A BRUXELLES

LIBRAIRIE NOUVELLE, 59, RUE MONTAGNE-DE-LA-COUR

—
Septembre 1858

30. b. 17^b



DE

LA PERPÉTUITÉ

EN MATIÈRE DE LITTÉRATURE ET D'ART

LETTRE A L'ACADEMIE DE ROUEN.

MESSIEURS,

Puisque votre honorable et docte compagnie, me donnant parmi vous le droit de bourgeoisie, me rappelle au pays qui vit mes premiers jours, que j'ai quitté longtemps et que j'aime toujours; des anciens souvenirs la voix se fait entendre; je sens pour mon pays une amitié plus tendre; je suis fier d'un honneur dont je sens tout le prix, et je suis avec vous et de cœur et d'esprit.

Devant votre éminent et sage aréopage, si j'étais appelé, selon l'antique usage, à traiter un sujet digne des auditeurs, j'aimerais à parler de *livres* et d'*auteurs*; je vous demanderais comment il faut entendre les *droits d'auteur* auxquels l'écrivain peut prétendre; si la propriété des œuvres de l'esprit, après que l'écrivain en a reçu le prix, à ses petits-neveux transmise d'âge en âge, jusqu'à la fin des temps sera leur héritage; ou bien si ce n'est pas, alors, un fonds commun appartenant à tous et non pas à quelqu'un. — Un tel sujet est bien de votre compétence, et pour le discuter je demande audience.

J'estimerai bien haut le droit de l'inventeur. S'il suffit de placer des titres au porteur, de vendre et d'acheter au moment favorable, pour avoir, aujourd'hui, bon lit et bonne table; combien ne sera pas plus digne d'intérêt le modeste écrivain qui, trouvant le secret d'honorer son pays par des œuvres sensées, sait puiser dans son cœur de sublimes pensées, semer dans ses écrits tous les bons sentiments et nourrir les esprits des plus purs aliments? — Au moins il faudra bien, quand il a fait un livre, si le livre est vivant, que l'auteur puisse en vivre!

C'est ce qu'on a pourtant quelquefois contesté. L'auteur, de son vivant, s'est vu déshérité, et les droits de l'auteur ont été, le dirai-je? en des temps de malheur, pris pour un *privilège*. Ils furent abolis. — En France, Dieu merci, au temps où nous vivons il n'en est plus ainsi; jamais propriété ne fut plus haut placée que celle de l'esprit, celle de la pensée; et l'auteur, en mourant, transmet à ses enfants un droit sur ses travaux encor pendant vingt ans.

De plus larges projets sont remis à l'étude; on veut porter plus loin cette sollicitude, et que le droit survive à l'auteur cinquante ans, en faveur des enfants et des petits-enfants; afin que l'écrivain, plus calme et plus tranquille, si sa plume se brise et fuit sa main débile, puisse sans désespoir regarder l'avenir, et laisse au moins du pain à ceux qu'il va bénir.

En protégeant ainsi l'auteur et l'héritage, on est bien sûr, Messieurs, d'avoir votre suffrage; le bien aura toujours votre approbation; — mais laissez-moi vous faire une autre question :

Quand l'auteur est ainsi bien payé de ses veilles, quand l'hiver est passé, quand la ruche d'abeilles a joui de son miel à l'abri des frelons, quand les petits sont forts et quand les jours sont longs, faut-il encor fournir aux abeilles nouvelles le miel qu'elles pourraient butiner sous leurs ailes? — C'est pourtant ce qu'on veut demander aujourd'hui; et les raisonnements abondent à l'appui.

On nous fait observer que le simple maçon qui sur un coin de terre élève une maison laisse, en quittant ce monde, un solide héritage qu'à ses derniers neveux il transmet en partage, et que jusqu'au clairon du jugement dernier, l'héritage est complet de la cave au grenier.

On a dit qu'il serait cependant plus commode pour les nouveaux venus de prendre un autre mode, de s'emparer des biens des fils déshérités, et de cueillir les fruits des jardins bien plantés; et qu'on ne comprend pas que l'œuvre du génie ne soit pas comme une autre et sacrée et bénie. — C'est bien ce

qu'on a dit, en croyant faire honneur au travail de l'esprit, à l'œuvre du penseur.

Mais ce serait lui rendre un plus sincère hommage de l'élever plus haut que le toit d'un étage! Et comment comparer un objet matériel avec ce don sacré que dispense le ciel, ce don de relever, de réchauffer les âmes, et dans les cœurs glacés de ranimer les flammes? C'est un trésor perdu s'il reste personnel, il faut qu'il soit à tous afin d'être éternel.

Si l'*Évangile* avait un seul propriétaire, il n'aurait pas sitôt fait le tour de la terre; où chercher l'ayant droit de l'*Imitation* pour lui payer un droit par chaque édition? Et si les fils d'Homère un jour quittent la Grèce, sans donner leurs pouvoirs et laisser leur adresse, à qui donc, s'il vous plaît, faut-il en référer pour le droit de copie et les bons à tirer?

Il n'est pas sans danger de se faire un système; on tombe quelquefois dans un fâcheux dilemme :

ainsi l'on fait réponse à notre objection : — « On envoie aux *absents* une assignation, et si dans un délai, on n'a pas de nouvelles, l'EXPROPRIATION donne les cartes belles. » — C'est un mot malsonnant qu'il faudrait éviter. J'aimerais mieux dix ans qu'on ne pût contester, que cette éternité qu'on montre en perspective, avec une mesure un peu bien restrictive.

Et que reviendra-t-il, après tout, aux auteurs, de cette éternité promise à leurs labeurs? Croyez-vous qu'ils auront meilleur prix d'un volume en escomptant le prix de leur succès posthume? — Nul ne peut de si loin deviner l'avenir; au présent avant tout l'éditeur doit tenir.

Quand Milton a vendu le *Paradis* cinq livres, s'il avait pu prévoir le succès de ses livres, qui ne se révéla que soixante ans plus tard, il eût voulu sans doute une plus large part, car c'était bien le moins; et pourtant son libraire de son côté faisait une mauvaise affaire, et ce qu'il a vendu n'a jamais pu payer les frais de l'imprimeur et le prix du papier.

Du poëte inspiré déplorant la détresse, à ses derniers neveux bien moins je m'intéresse; car ils pourront aussi travailler à leur tour, et, comme il est écrit, gagner le pain du jour; — mais c'est le sort présent de l'homme de génie qu'il faut améliorer sans futile utopie.

Si vous encouragez les plus nobles travaux et cherchez le talent parmi tous ses rivaux; si vous ne payez plus une œuvre de scandale dix fois plus que le prix d'un livre de morale, vous aurez fait bien plus pour un nom respecté, qu'en faisant une rente à sa postérité. — Car la postérité, pour l'homme de génie, est-ce ses descendants? N'est-ce pas sa patrie?

Si je trouve une source au milieu de mon champ, j'ai beau la retenir, elle suit son penchant et franchit malgré moi la digue et la barrière, pour se mêler, bien loin, aux flots de la rivière. Et pourtant le ruisseau n'était-il pas à moi? Les œuvres de l'esprit suivent la même loi : en vain on les retient; c'est la source féconde dont les flots généreux coulent pour tout le monde.

Les beaux vers de Corneille appartiendront-ils plus aux arrière-cousins qui ne les ont pas lus qu'à la grande cité qui lui donna naissance? Est-ce pour ses neveux qu'il illustra la France? — Il a reçu du ciel le génie, et sa main a versé son génie à tout le genre humain.

On voit le laurier rendre au sol qui l'environne les fleurs et les rameaux qui formaient sa couronne ; de même l'écrivain rend à l'humanité le trésor qu'à son siècle il avait emprunté. — Car on invente peu ; l'on vit sous l'influence des sentiments auxquels le temps donne naissance ; on exprime souvent ce qu'un autre a pensé ; on est l'écho du siècle et l'enfant du passé.

C'est l'imitation qui dans les arts domine ; si vous payez des droits aux œuvres de Racine, Euripide et Sophocle, à leur tour, pourraient bien de Racine exiger la part qui leur revient ; sans Ésope et sans Phèdre aurions-nous La Fontaine? Fénelon chez Virgile a pris le droit d'aubaine ; Molière, qui vivait d'emprunts, et s'en vantait, dans Plaute et dans Té-

rence à pleines mains puisait. — Chacun s'assimilant sa part de l'héritage, le passé jusqu'à nous s'est transmis d'âge en âge. Le neuf est assez rare ; on l'a dit avant nous : « C'est imiter quelqu'un que de planter des choux (1). »

Et voyez où conduit une idée absolue : supposons aujourd'hui la chose résolue, et l'auteur d'un roman, d'un conte ou d'un traité s'en réservant le droit à perpétuité ; que dirons-nous, alors, d'une œuvre d'industrie dont la grande puissance enrichit la patrie ? Comment récompenser l'effort de l'inventeur qui pour nos durs travaux asservit la vapeur ; d'un morceau de charbon sait tirer l'éclairage, fait servir la lumière à tracer une image ; appliquant une hélice à nos plus lourds vaisseaux, les fait comme une flèche avancer sur les eaux, et sur l'immensité de la plaine liquide envoie au bout d'un fil un message rapide ? A combien voulez-vous fixer l'indemnité ? — *Quinze ans de droit d'auteur, quand il est breveté !*

(1) « Si tous les livres disparaissaient, et que les écrits d'Aristote fussent conservés par hasard, l'esprit humain ne souffrirait aucune perte irréparable, excepté celle de Platon. » (Joubert, *Pensées*, tome II, p. 157.)

Encor le plus souvent, il est fort contestable que vous tombiez jamais sur l'auteur véritable. — Celui qui le premier prit des bandes de bois, les mit sur le chemin pour traîner des charrois ; celui qui remplaça le bois par de la fonte pour rendre en tous les temps la traction plus prompte ; celui qui construisit l'hippogriffe à vapeur, du temps et de l'espace intrépide vainqueur ; auquel devriez-vous donner la récompense ?

Vous n'en savez plus rien ! — Et cependant la France est de chemins de fer sillonnée en tous sens ; nous en jouirons tous, et nous, et nos enfants ; c'est que l'invention s'est par degrés transmise, le progrès s'appuyant sur la science acquise. Nous avons vu le fait s'accomplir sous nos yeux, — et n'en pouvons nommer l'inventeur glorieux !

Mais du malheur encore il faut grossir la liste : compterons-nous pour rien les douleurs de l'artiste ? — Quand le peintre à grand'peine a vendu ses tableaux et quand il a payé sa toile et ses pinceaux, que reste-t-il souvent à sa triste famille ? — Peut-être un peu

d'honneur, peut-être un nom qui brille ; mais le titre fictif de perpétuité n'est pas un sûr abri contre la pauvreté.

Quand Murillo peignit, un soir, à la guinguette, pour payer son écot, la *Vierge à la serviette*, ce tableau prit plus tard une immense valeur ; mais il n'en revint pas un réal à l'auteur. — On en peut dire au moins autant du statuaire qui brise avec effort et le marbre et la pierre. Puis viennent l'ouvrier, l'acteur, le magistrat, le docteur, le savant, le marin, le soldat.

Ils dépensent leur vie et leur intelligence pour l'intérêt commun, pour l'honneur de la France ; ils ne travaillent pas pour que, dans cinq cents ans, on assure une rente à tous leurs descendants ; ils ne demandent pas que l'époque future des efforts d'aujourd'hui les paye avec usure ; ils suivent noblement le chemin du devoir ; — et quant à l'avenir, c'est à Dieu d'y pourvoir.

Je conclus : notre tâche est simplement de vivre et de gagner du pain pour ceux qui vont nous suivre. — Admirons le génie, honorons le talent, rendons à tout mérite un hommage éclatant ; pour les nouveaux venus grandissons la carrière, afin que l'écrivain, pendant sa vie entière, et cinquante ans encore après qu'il sera mort, assure à ses enfants le fruit de son effort. Si nous demandons plus et voulons autre chose, — CRAIGNONS, EN VOULANT TROP, DE PERDRE NOTRE CAUSE.

J. T. DE SAINT-GERMAIN.

Paris, le 1^{er} septembre 1858.







